



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité no 01/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 343'000.- pour la réalisation des travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du ch. du Roti

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (Cdf) s'est réunie les 29 et 30 avril ainsi que le 2 mai 2019 afin d'étudier le préavis susmentionné.

Elle remercie vivement Monsieur José-Manuel Fernandez, Syndic, et Monsieur Charly Viquerat, Municipal, pour leur présence lors de la séance du 30 avril ainsi que pour leurs réponses et leurs explications aux questions posées.

La Cdf relève que le préavis lui a été remis tardivement et que l'appréciation du dossier a dû se faire dans l'urgence. Dans un souci d'efficacité, ladite Commission souhaite à l'avenir, dans la mesure du possible, que les délais de mise à disposition du préavis et des informations soient mieux respectés.

La Cdf tient à synthétiser et rappeler les éléments essentiels qui constituent la base de ce préavis :

- a) La convention de reprise du réseau d'eau potable et de défense incendie de l'Espérance signée en 2015 précise que le réseau (hormis la station de surpression et les entrées d'eau des bâtiments) a été remis gratuitement à la Commune et qu'il appartient à cette dernière d'en assumer l'exploitation, l'entretien et le renouvellement.
Dite convention relève également que le remplacement des dernières conduites en fonte posées dans les années 1976-1977 et qui doit être effectué dans les 3 ans à compter de 2015 est à la charge de l'Espérance ; en contrepartie, la Commune d'Etoy renonce à la perception des taxes d'introduction d'eau potable relatives aux travaux de rénovation des bâtiments d'hébergement et des ateliers.
- b) Dans le cadre du concept général de défense incendie de l'Espérance, revu avec l'ECA le 20.02.2019, il en ressort que la BH no 9 (au ch. du Roti) mise hors service en 2014 doit être réinstallée.
- c) La rénovation de la centrale de chauffage à distance de l'Espérance lui permettant le passage du mazout au gaz nécessite l'intervention des SIL (Services Industriels de Lausanne) pour la mise en place d'une conduite haute pression. Le début des travaux est prévu à fin juin 2019.

- d) La zone constructible dite « Au Roti » se situant en aval du ch. du Roti pourrait se développer dans les 5-7 prochaines années et bénéficier de ces améliorations structurelles.

La Cdf s'étonne du coût élevé des fouilles et la mise en place des conduites, sacs, grilles et raccordement des eaux claires, à savoir CHF 170'000.- pour 147.20 m. La Cdf relève que les deux bouches d'égout n'ont jamais présenté de problèmes d'écoulement.

En réponse à nos sollicitations, Monsieur Charly Viquerat, Municipal, relève :

- 1) Que bien qu'étant élevé, le coût se serait avéré être bien supérieur si les travaux avaient été entrepris isolément. En effet, l'exécution de plusieurs fouilles menées simultanément a un impact positif non négligeable sur le coût global de celles-ci au vu de leur largeur réduite, a contrario de fouilles échelonnées dans le temps.
- 2) Que la Municipalité a souhaité profiter de cette opportunité du début des fouilles pour initier ses propres travaux. En effet, si les SIL n'avaient pas projeté d'alimenter la centrale de chauffage avec une conduite haute pression, lesdits travaux ne se seraient pas faits.
- 3) Que le calcul des coûts des travaux établi par le bureau d'étude Miaz et Weisser SA à Lausanne l'a été selon une estimation raisonnablement pessimiste, à savoir que ce ne sont pas les prix les plus bas généralement pratiqués qui ont été retenus.
- 4) Les travaux de remblaiement et de surfacage au ch. de la Brotte sont compris dans les coûts estimés.

La Cdf relève que le coût global de CHF 343'000.- représente un plafond maximum et demande à la Commune à ce qu'il soit strictement respecté.

A la fin de la séance, la Cdf a pris connaissance que la SEFA venait de se manifester et s'est dite intéressée à saisir l'opportunité des fouilles pour ses propres interventions. Les coûts générés par ces travaux ne seront pas à la charge de la Commune.

Financement

La Cdf relève le manque de documentation des montants estimés. Cela étant, sur la base de l'état financier du 24.04.2019, la CDF relève que la Commune dispose des liquidités suffisantes pour le financement des travaux.

En lien avec les travaux en cours, la taxe de raccordement aux réseaux d'assainissement des eaux claires et usées qui sera facturée à l'Espérance par la Commune en 2019 pour un montant de CHF 201'600.- sera provisionnée au fonds de réserve « Egouts ». Ce montant permettra de financer totalement le coût des travaux d'évacuation des eaux claires du ch. du Roti.

En conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à la majorité au Conseil communal d'accepter le préavis No 01/2019 de la Municipalité, soit :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du chemin du Roti ;
2. D'allouer le crédit de CHF 343'000.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir CHF 150'000.- de cet investissement lié à la défense incendie de l'Espérance par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve "Eau" ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de CHF 193'000.-, de cet investissement lié à l'évacuation des eaux claires du chemin du Roti par un prélèvement au fonds de réserve "Egouts" ;
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Pour la Commission des finances :

Le Président

Florian Magnolfay

Le Rapporteur

Christian Widmann

Etoy, le 2 mai 2019